

« 04/05/2026 »



Elle « bascule à droite » : cette Ville prend un arrêté pour assurer la mise en sécurité d'une concession funéraire

Elle « bascule à droite » : cette Ville prend un arrêté pour assurer la mise en sécurité d'une concession funéraire

Scène étonnante dans le cimetière de la Magdelaine à Thouars (Deux-Sèvres), une stèle funéraire penche dangereusement. Un arrêté municipal est visible sur le monument.



Dans le cimetière de la Magdelaine, à Thouars, un arrêté municipal a été apposé sur cette stèle funéraire. | CO – ANTOINE RICHARD

 Courrier de l'Ouest Antoine Richard

Publié le 04/05/2026 à 18h35

C'est un arrêté pas tout à fait comme les autres qu'a dû prendre la Ville de Thouars (Deux-Sèvres) à la fin du mois d'avril 2026. Dans [le cimetière de la Magdelaine](#), les services municipaux ont constaté qu'une concession funéraire présentait un danger aussi bien pour les visiteurs que pour les monuments voisins. « **Elle présente un basculement marqué vers la droite** » est-il indiqué dans l'arrêté municipal. Il y est également mentionné que les ayants droit ont un mois pour sécuriser le monument. Passé ce délai, c'est la Ville qui s'occupera des travaux aux frais des ayants droit.

Le Courrier
de l'ouest